

LE RÉSEAU

LE BULLETIN DU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES OSBL D'HABITATION ET DES FÉDÉRATIONS MEMBRES

Un dernier droit pour AccèsLogis ?



TÉLÉCHARGEZ LE BULLETIN SUR
rqoh.com/bulletin57

Une entrevue avec
MME CATHERYN ROY-GOYETTE,
candidate du **NPD**

Rénovation efficace :

des subventions doublement alléchantes pour les OSBL

Avec l'arrivée de l'automne, c'est le moment d'améliorer l'isolation de votre immeuble pour passer un hiver confortable, à l'abri des grands froids. Ça tombe bien, car Énergir offre une subvention pour la rénovation efficace des bâtiments. Mieux encore, les OSBL d'habitation comme la vôtre sont automatiquement admissibles à une subvention supplémentaire pouvant représenter jusqu'à deux fois le montant de la subvention initiale. Bref, c'est le bon temps pour faire coup double en rénovant et en économisant !

Épargnez sur vos projets de rénovations et sur votre facture d'énergie

Le volet **Rénovation efficace** des programmes d'efficacité énergétique d'Énergir permet aux propriétaires de bâtiments alimentés au gaz naturel de recevoir une aide financière pour les travaux de rénovation qui visent à améliorer l'efficacité énergétique de leur propriété et, donc, à réduire leur facture d'énergie. Ces travaux peuvent porter, entre autres, sur le remplacement des fenêtres ou l'isolation des murs et des toits. La subvention est calculée selon les économies d'énergie générées et peut représenter jusqu'à 50 % des coûts d'investissement, pour un maximum de 100 000 \$.

Énergir double la mise pour les OSBL

De plus, les OSBL d'habitation ont automatiquement accès à une subvention additionnelle appelée **Supplément pour les ménages à faible revenu (MFR)**. Cette aide financière s'ajoute à la subvention initialement octroyée (subvention pour la rénovation efficace ou autre) et permet ainsi aux OSBL d'obtenir une subvention globale plus élevée que les autres clients. Intéressant, non ?

La Complaisante obtient plus de 21 000 \$ en subventions

Un exemple récent : la coopérative d'habitation La Complaisante, qui bénéficie de ce supplément additionnel tout comme les OSBL, a remplacé ses fenêtres par des modèles plus performants dans deux immeubles de l'avenue Bois-de-Boulogne. Pour ces rénovations, la coopérative a reçu un montant de 8 930 \$ dans le cadre de la subvention Rénovation efficace, auquel se sont ajoutés 12 777 \$ au titre du Supplément MFR. Au total, ce sont donc plus de 21 000 \$ que les membres ont reçus pour améliorer leur bien-être et réduire leurs dépenses énergétiques. Tout comme cette coopérative d'habitation, votre OSBL pourrait obtenir un montant additionnel avantageux, qui sera calculé en fonction de votre projet.

Comment recevoir une subvention ?

Pour obtenir une subvention Rénovation efficace, les OSBL doivent faire une demande d'admissibilité via energir.com/renovation-efficace. Une fois admissibles, les OSBL peuvent faire la demande du Supplément MFR. Pour cela, il leur suffit de remplir le formulaire de demande de participation au programme « Supplément – ménages à faible revenu » et de présenter une copie de leur charte. Énergir offre également ce supplément aux coopératives d'habitation, aux organismes à vocation sociocommunautaire à but non lucratif qui viennent en aide à une clientèle défavorisée, ainsi qu'aux propriétaires à faible revenu.

.....

Pour en savoir plus :

energir.com/renovation-efficace
energir.com/mfr-affaires





Mot de la présidente, Jessie Poulette

Un dernier droit pour AccèsLogis ?

En juillet, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest a bonifié le programme pour accélérer la livraison des quelque 15 000 unités programmées mais non réalisées au cours des dernières années. Ces modifications incluent une majoration de 25 % du coût maximal de réalisation admissible pour les projets n'ayant pas encore franchi l'étape de l'engagement définitif. Des aides financières additionnelles seront accordées à certains projets qui présentent des défis de viabilité particuliers, dont certains projets en milieu rural.

En écho à une demande réitérée par le RQOH et ses fédérations qui travaillent activement à mettre en œuvre leur projet de mutualisation des réserves des OSBL d'habitation, la contribution que les organismes devaient verser au Fonds québécois d'habitation communautaire est finalement abolie. En contrepartie, les organismes devront contribuer davantage à leur fonds de réserve, ce qui favorisera leur autonomie et leur viabilité à long terme.

Enfin, la proportion minimale des unités visées par un supplément au loyer sera augmentée selon la clientèle visée pour atteindre 50 %, permettant de répondre aux besoins urgents des ménages à faible ou très faible revenu qui subissent durement les impacts de la crise du logement.

Vers un programme complètement renouvelé ?

Ces améliorations, certes bienvenues, ne suffiront pas à relancer une programmation anémique pour laquelle aucun objectif n'a été fixé dans le premier budget déposé par le gouvernement caquiste au printemps 2019.

Alors que l'ensemble des partenaires du logement social et communautaire attendent l'annonce d'un nouveau programme, il nous paraît approprié de faire connaître les grandes lignes de ce que le RQOH a mis de l'avant dans ses représentations auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et de la Société d'habitation du Québec.

Les propositions du RQOH vont dans le sens d'une relance du développement de logements communautaires au Québec, avec un programme mettant l'accent sur la pérennité :

- Des conventions d'exploitation sur une plus longue période (jusqu'à 99 ans);
- Un mécanisme de refinancement périodique qui permet de mobiliser les capitaux nécessaires pour les rénovations et les mises aux normes, basé sur des bilans de santé immobiliers périodiques obligatoires;
- Une adaptation du programme Allocation logement pour les locataires n'ayant pas de PSL dans les projets (essentiellement la version québécoise de l'Allocation canadienne pour le logement);
- Des loyers fixés en fonction des coûts réels de réalisation et d'exploitation;
- L'indexation automatique des loyers, basée sur la grille de calculs de la Régie du logement;
- La mutualisation obligatoire des réserves;
- L'obligation d'avoir une assurance garantissant 100% de la valeur de reconstruction;
- Une meilleure intégration du volet « soutien communautaire » aux projets, avec des budgets à l'avenant;
- Un programme de formation obligatoire pour les gestionnaires et les administrateurs avec un budget indexé;
- Un programme d'accompagnement structuré à la gouvernance (mesure des niveaux de compétences et d'engagement des administrateurs et gestionnaires, mesure de satisfaction des locataires, mesure d'état de projet – condition de l'immeuble, résultats financiers, taux d'occupation, engagement dans le milieu, etc.) avec un budget indexé;
- Remplacement de la contribution du milieu lors de la phase de réalisation par un taux de taxation avantageux pour toute la durée de vie du projet.

Le ministère, la SHQ et les partenaires du logement social et communautaire sont en mode « consultation » depuis le printemps 2016. En trois ans et demi, les propositions, les compromis et les efforts consentis par l'ensemble démontrent que le milieu est prêt à bâtir sur les acquis obtenus et les éléments ayant fait l'objet de consensus. La parole est au gouvernement.

rqoh.com

1431 Fullum, bureau 102, Montréal, QC H2K 0B5
 facebook.com/ReseauQuebecoisOsblHabitation

514-846-0163

Sans frais 1-866-846-0163

twitter.com/RQOH_

55 000
logements

1 200
organismes

8
fédérations

1
voix

Ensemble, nous formons un réseau solidaire dont la vocation première est d'offrir à des personnes socialement, physiquement ou économiquement défavorisées des conditions stables et décentes de logement.

Fédération des OSBL d'habitation des trois L (Laval, Laurentides, Lanaudière)

Fédération des OSBL d'habitation du Bas-St-Laurent, de la Gaspésie et des Îles

Fédération régionale des OSBL d'habitation de Mauricie, Centre-du-Québec

Fédération régionale des OSBL d'habitation du Saguenay Lac St-Jean, Chibougamau-Chapais, Côte-Nord

Fédération des OSBL d'habitation de Montréal

Fédération régionale des OSBL d'habitation de la Montérégie et de l'Estrie

Fédération régionale des OSBL d'habitation de Québec, Chaudière-Appalaches

Regroupement des OSBL d'habitation et d'hébergement avec support communautaire de l'Outaouais

floh.rqoh.com 450 662-6950 / 1-888-662-0399

fohgbi.rqoh.com 418 867-5178

frohmqc.rqoh.com 819 697-3004

froh.rqoh.com 418 678-1418

fohm.rqoh.com 514 527-6668

frohme.rqoh.com 450 201-0786

frohqc.rqoh.com 418 614-2495 / 1-877-499-9656

rohsc.rqoh.com 819 205-3485

Le Réseau est envoyé à 6 300 exemplaires aux administrateurs et directions des OSBL d'habitation du Québec, en plus d'être disponible en version intégrale sur le site internet du RQOH.

Éditeur : Réseau québécois des OSBL d'habitation **Coordination de la publication** : Claude Rioux **Rédaction** : Jacques Beaudoin, Jessie Poulette, Claude Rioux **Graphisme** : Mathieu Delhorbe.

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et seulement dans le but d'alléger les textes. **Distribution** : Numéro de convention de poste-publication 41027522

CAISSE.
D'ÉCONOMIE.
SOLIDAIRE.

La coopérative
financière de

**l'habitation
communautaire**

au Québec



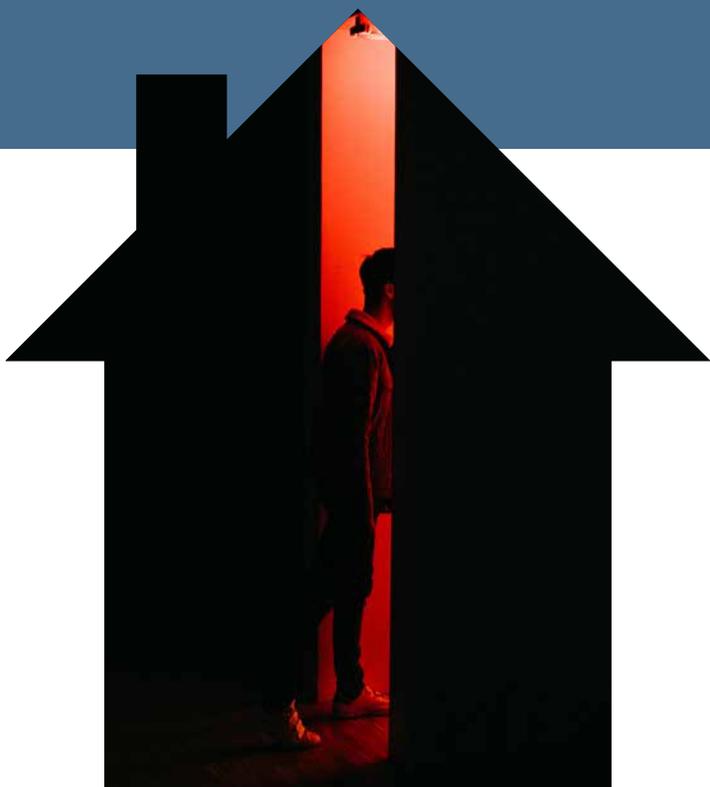
700 organismes
en habitation
membres



200 financements octroyés
dans le cadre de la fin
des conventions SCHL



380 M\$
investis en habitation
communautaire



Travaux de mise à jour du *Cadre de référence* Vers une relance du Soutien communautaire en logement social

En mars 2018, le gouvernement a mandaté la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour qu'elle réalise une enquête sur les besoins des bénéficiaires du parc de logements subventionnés et coordonne la mise à jour du *Cadre de référence sur le soutien communautaire en matière de logement social* pour répondre aux besoins des locataires.

Les travaux semblent avancer, cependant le rehaussement du financement ne doit pas attendre la fin de ceux-ci : les besoins sont suffisamment clairs et criants et les impacts positifs suffisamment démontrés pour qu'un effort supplémentaire soit fait dès le prochain budget.

Dès avril 2018, les quatre principaux regroupements représentant les organismes qui travaillent à exploiter et à développer les ensembles de logement social et communautaire ont tenu un forum dans le cadre du colloque *Parce que l'avenir nous habite* du RQOH pour faire le point sur cette pratique. Au terme de l'exercice, ils ont adopté une déclaration commune demandant un rehaussement à hauteur de 30 millions \$ du financement accordé par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour le soutien communautaire en logement social (SCLS) et réaffirmant leur appui aux principes définis dans le *Cadre de référence*.

En juin 2019, la SHQ et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ont réuni les partenaires du secteur et réactivé le comité national sur le SCLS, une demande réitérée à maintes reprises par le RQOH depuis 2015. La table est donc mise pour une relance de cette pratique, dont les impacts sont incontestables, mais qui souffre, de l'avis de tous les organismes et intervenant-e-s sur le terrain, d'un important sous-financement.

Mais de quoi parle-t-on au juste?

Le SCLS est d'abord né d'une approche visant la stabilité résidentielle des personnes à risque d'itinérance. Le soutien communautaire s'est ensuite graduellement étendu et adapté aux ensembles de logements sociaux abritant des personnes seules, fragilisées ou en perte d'autonomie, les besoins de sécurité, de médiation et d'animation étant communs à une grande partie des locataires vulnérables.

Le *Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social*, adopté conjointement par le MSSS et la SHQ en 2007, le définit comme un ensemble d'actions qui peuvent aller de l'accueil à la référence, en passant par l'accompagnement auprès des services publics, la gestion des conflits entre locataires, l'intervention en situation de crise, l'intervention psychosociale, le soutien au comité de locataires et l'organisation communautaire. Il reconnaît une responsabilité partagée des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'habitation sociale à l'égard de leur clientèle commune.

Les effets positifs du SCLS, maintes fois rapportés par les intervenant-e-s du milieu, sont nombreux : réduction de l'isolement; diminution et résolution des conflits entre locataires; meilleur accès aux services auprès d'organismes et du réseau de la santé; pression diminuée sur les gestionnaires des logements sociaux; diminution des plaintes des locataires et augmentation de leur qualité de vie; plus grande stabilité résidentielle des locataires ayant des besoins particuliers; effets préventifs diminuant la pression sur le réseau de la santé; création d'un réseau de soutien et un sentiment d'appartenance au milieu.

[Lire la suite sur rqoh.com/bulletin57]

Blitz

À Québec,
les 28 et 29 octobre

HABITATION
COMMUNAUTAIRE
2019

En savoir plus sur
[rqoh.com/evenements/blitz/
blitz-2019](http://rqoh.com/evenements/blitz/blitz-2019)



Harcèlement

Quoi faire quand on reçoit une plainte ?

Depuis le 1^{er} janvier, comme n'importe quel employeur, les OSBL d'habitation qui ont à leur emploi du personnel salarié ont dû se doter d'une **politique de prévention** et de traitement des plaintes en matière de harcèlement. Dans des organismes qui partagent des valeurs d'égalité et de respect, l'on espère évidemment que des conduites portant atteinte à la dignité ou à l'intégrité des personnes ne se produisent jamais. Un des objectifs visés par l'adoption d'une politique, c'est justement de diminuer le risque que de telles situations se produisent. Mais qu'en est-il lorsque cela arrive et que la victime dépose une plainte ?

« Dans leur politique, les organismes sont censés avoir identifié une procédure et **désigné la ou les personnes responsables de son application**; le respect de cette procédure et le suivi qui sera apporté à la plainte s'avéreront cruciaux pour en arriver à un règlement juste et maintenir un climat de travail sain », explique Kesnamelly Neff, responsable de la formation au RQOH. « La plainte doit être traitée de manière diligente; il faut notamment évaluer dès le départ si des mesures provisoires doivent être mises en place pour protéger les parties et assurer le bon déroulement du processus », d'ajouter celle qui a formé plusieurs douzaines de gestionnaires depuis le début de l'année.



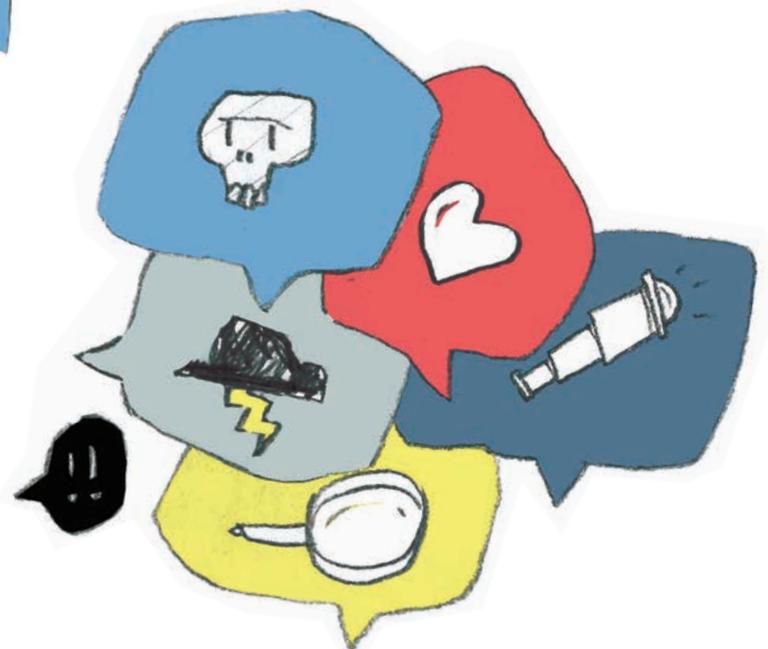
Mais rapidité ne signifie pas un traitement à la va-vite. Bien au contraire, toutes les plaintes doivent être prises au sérieux et faire l'objet d'un traitement équitable. « L'équité du processus, ça vaut pour toutes les parties concernées, autant la partie plaignante que celle qui est mise en cause », précise Jacques Beaudoin, avocat et secrétaire général du RQOH. Ça implique que l'on **permette à toutes les parties de s'expliquer** et de donner leur version des faits.

Le respect de la confidentialité est une autre exigence importante du processus. « Généralement, on dit qu'il ne faut transmettre à un tiers que les seuls éléments qu'il a absolument besoin de connaître », illustre Me Beaudoin. On pense par exemple à une situation où la direction de l'organisme doit être informée de certains faits allégués afin qu'elle mette en place des mesures provisoires pour protéger les parties.

Dépendant de ce que la politique prévoit, la personne responsable de son application devra évaluer, à la lumière des premiers éléments portés à sa connaissance et en tenant compte du point de vue des parties, si l'on aura recours à un processus plus ou moins formel pour le traitement de la plainte. Dans le cas où un processus informel de type médiation est privilégié, il faut que les parties y consentent librement sans aucune coercition. Elles pourront en outre y mettre fin dès qu'elles le souhaiteront, si elles préfèrent opter pour un processus plus formel ou exercer un autre recours.

Dans un cas comme dans l'autre, il peut être pertinent, voire nécessaire pour la personne responsable du processus, de **faire appel à des ressources externes** disposant d'une expertise plus poussée et dont la crédibilité et l'impartialité seront reconnues par les parties. « Pour un processus informel, on peut faire appel à une personne externe à l'organisme ayant une expérience pertinente », suggère madame Neff. Les organismes du réseau Équijustice, que l'on retrouve dans la plupart des régions, offrent un service de médiation citoyenne dans des situations de conflits interpersonnels ou en milieu de travail, auxquels on peut se référer.

« Les cas qui impliquent la tenue d'une enquête en bonne et due forme vont plus souvent exiger la participation d'une personne experte, qui connaisse et maîtrise les exigences d'équité procédurale », d'ajouter Me Beaudoin. Les fédérations régionales et le RQOH peuvent aider les personnes responsables des organismes qui le souhaitent à trouver les ressources appropriées.



DÉCOUVREZ LE PROGRAMME ÉCONOLOGIS

Un service simple et gratuit destiné aux ménages à revenu modeste à travers le Québec offrant des solutions énergétiques pour améliorer le confort et mieux gérer la consommation d'énergie.

Depuis sa création en 1999, le programme Éconologis, chapeauté par le gouvernement du Québec, a aidé plus de 130 000 familles à améliorer l'efficacité énergétique de leur résidence.

Obtenez les conseils d'un expert à domicile gratuitement

Un conseiller en efficacité énergétique est mandaté pour visiter votre domicile afin d'identifier les améliorations énergétiques permettant d'optimiser votre confort et de mieux gérer votre consommation d'énergie. Vous pourriez bénéficier de conseils personnalisés et certains travaux légers peuvent être faits pour répondre à vos besoins. En voici quelques exemples :

- Remplacement des ampoules à incandescence par des ampoules DEL ;
- Calfeutrage des fenêtres ;
- Installation de coupe-froids aux portes ;
- Isolation des prises électriques ;
- Installation d'une pomme de douche à débit réduit ;
- Ajout d'un aérateur aux robinets ;
- Remplacement de vieux thermostats par des thermostats électroniques ;



Nouveau frigo !

Sans aucune démarche supplémentaire, les ménages admissibles peuvent désormais bénéficier du remplacement de leur réfrigérateur tout à fait gratuitement, sous certaines conditions. Ce service est offert en partenariat avec Hydro-Québec.

Êtes-vous admissible?

Pour être admissible, votre ménage doit répondre à certains critères de base, dont un seuil de revenu maximal, en fonction du nombre d'occupants.

Le nombre d'occupants correspond à toutes les personnes (adultes et enfants) qui habitent ensemble ou qui occupent le même logement.

Le programme a lieu d'octobre à mars. Pour en savoir davantage sur les critères d'admissibilité et y participer :

- Visitez le site de Transition énergétique Québec à l'adresse suivante : econologis.gouv.qc.ca

- Ou communiquez avec Expertbâtiment, le prestataire de services mandaté par de Transition énergétique Québec au 1-844-303-7333.





Entrevue avec
Mme Catheryn Roy-Goyette,
candidate du **NPD**

Pour donner suite à l'interview de Jean-Yves Duclos, ministre sortant dans le gouvernement Trudeau, paru dans le dernier numéro du bulletin Le Réseau (printemps-été 2019), le RQOH reçoit Catheryn Roy-Goyette, candidate du Nouveau parti démocratique (NPD) dans le comté d'Hochelaga où elle réside. Mme Roy-Goyette était depuis la vague orange de 2011 une proche collaboratrice de la députée sortante de cette circonscription, Marjolaine Boutin-Sweet, une femme qui elle-même était bien versée dans les questions relatives au logement social. Il était donc tout indiqué que ce soit Mme Roy-Goyette qui réponde à nos questions à l'approche des élections du 21 octobre.

Le Réseau : Quel bilan général faites-vous du mandat du gouvernement Trudeau en matière de logement et de lutte à l'itinérance ?

Catheryn Roy-Goyette : En fait, je le résumerais par lenteur, manque d'action et manque de volonté. Dans les quatre années de ce premier mandat libéral, on a consulté sur à peu près tout. Trois années de consultation, de discussions et de réflexion, alors qu'il y avait énormément de rapports qui avaient été produits par plusieurs groupes et aussi par des comités de la Chambre de communes. Finalement, on sort une stratégie où on annonce des milliards, mais quand on regarde de plus près, c'est égrainé sur tellement de temps qu'on rit vraiment des gens. L'argent frais ne sera disponible que dans deux et

trois ans, alors qu'au moment où on se parle, les gens vivent une crise du logement, sont de plus en plus mal logés, se retrouvent de plus en plus en situation d'itinérance ou risquent de le devenir. Alors nous avons perdu quatre ans à se demander s'il fallait investir ou pas, pour se retrouver dans une situation d'urgence où l'on aura les moyens d'intervenir juste dans trois ans, c'est complètement inacceptable. Le bilan du gouvernement que je fais est celui d'un gouvernement qui n'a pas pris la question du logement au sérieux, et cela va coûter cher aux gens.

L.R. : La Chambre des communes a adopté au printemps 2019 une loi qui déclare que « le gouvernement du Canada a pour politique de reconnaître le logement comme un droit fondamental de la personne ». Comment cette reconnaissance de principe pourrait-elle s'incarner dans des actions concrètes ?

C.R.-G. : D'abord je dois dire *enfin !*, enfin, parce que le NPD a déposé un projet de loi pour reconnaître le droit au logement... dans plusieurs législatures différentes, par plusieurs députés, dont Marjolaine Boutin-Sweet [en 2016]. En fait, le Canada avait reconnu ce droit au moment de la ratification [en 1976] du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC). Enfin, en 2019, cette chose faite.

Comment concrètement le droit au logement peut-il être mis en œuvre par le gouvernement fédéral? En investissant concrètement. En donnant suite aux informations obtenues par les recensements. On sait qu'il y a une portion non négligeable de la population qui se retrouve en situation de précarité en logement, donc on doit s'assurer de répondre à ces personnes-là de manière urgente. Il faut investir dans la construction de logements sociaux et abordables. Le NPD prône la *construction de 500 000 nouveaux logements dans les dix prochaines années*, dont la moitié dans un premier mandat.

Pour nous, c'est extrêmement urgent de construire du logement social, du logement abordable, parce que dans la dernière décennie ce n'est pas ce type de logement qui a été construit. Les logements ne sont pas abordables pour une bonne portion des citoyens et citoyennes.

L'autre chose c'est qu'à l'heure actuelle, les gouvernements successifs ont tellement désinvesti dans la construction de logements sociaux que, même si demain matin on avait 500 000 nouveaux logements sociaux, il y a encore des gens qui se retrouveraient dans une situation précaire.

Le NPD propose d'investir pour soutenir ces personnes, celles qui se retrouvent dans des logements privés et qui n'ont pas les moyens d'assumer le coût du loyer. Au sujet de ce *soutien à la personne*, il faudra avoir des discussions avec les organismes du milieu, ceux qui sont les plus à même de nous conseiller sur la meilleure façon de soutenir les individus sans subventionner de manière détournée les propriétaires.

Tels sont les engagements du NPD : premièrement, construction; deuxièmement, s'assurer qu'on soutient les gens. Cela c'est pour l'urgence. Ensuite, il est évident que le gouvernement doit s'assurer de faire un suivi serré du marché locatif, viser des cibles de logements sociaux en termes de pourcentage du parc immobilier qui doit être socialisé et donc rendu définitivement abordable.

L.R. : Dans la *Stratégie canadienne*, la notion d'abordabilité est définie par rapport à de grandes moyennes, jamais par rapport à la capacité réelle de payer de la personne. Si les 60 000 logements annoncés par le fonds de co-investissement se réalisaient rapidement, il y aurait certes une augmentation du parc du logement hors marché, ce qui serait positif pour l'équilibre général du marché du logement, mais il reste que pour les personnes plus à faible revenu, ces logements ne seraient pas nécessairement accessibles. Comment la notion d'abordabilité s'intègre-t-elle dans votre objectif de 500 000 logements sociaux?

C.R.-G. : On parle des logements *sociaux* et abordables. Il s'agit de HLM, de coopératives et d'OBNL d'habitation, pour nous c'est clair, nous parlons de logements subventionnés liés à la capacité de payer des personnes. Le programme NPD fait explicitement référence à la capacité de payer des gens. Cela correspond à la définition du logement social québécois, qui est portée par la SHQ : le logement social est un logement où la personne paye un loyer selon son revenu. C'est un dossier sur lequel je me suis battue durant les huit dernières années: la sauvegarde de la subvention au loyer dans le cadre de la fin des conventions d'exploitation.

L.R. : Globalement au Canada, les prix des logements sur le marché privé augmentent à un rythme deux fois plus rapide que les revenus des locataires. Quelles sont les mesures que le NPD entend prendre pour favoriser le maintien d'une offre de logement à des prix raisonnables et lutter contre la spéculation et la surchauffe dans l'immobilier résidentiel ?

C.R.-G. : Le NPD veut intervenir sur la question de la spéculation immobilière en étendant à la grandeur du pays la taxe sur les acheteurs étrangers qui a été adoptée par Toronto et Vancouver. Ceci pour calmer le jeu de la vente et la revente qui est un moteur de spéculation immobilière et d'embourgeoisement dans plusieurs des quartiers urbains au Canada. L'autre chose, c'est de réévaluer le mandat de la SCHL : s'assurer que cette société d'État, créée en contexte de crise du logement après la Seconde Guerre mondiale, n'encourage plus la spéculation. Qu'elle intervienne réellement dans le marché pour éviter l'emballement, socialiser un maximum d'unités, retirer ces unités pour toujours du marché et garder des loyers accessibles pour tout le monde.

L.R. : La crise du logement de l'été 2019 ne sera pas complètement résorbée au moment des élections au pays le 21 octobre prochain. De nombreuses personnes peinent toujours à se loger au moment où se tient cette entrevue. Comment le gouvernement du Canada peut-il agir dès les premiers mois d'un nouveau gouvernement pour éviter que cela ne se répète en 2020 ?

C.R.-G. : Nous proposons une aide directe à la personne, une subvention directe au loyer ou un crédit d'impôt locataire, cela reste à déterminer. Je me répète, nous allons nous assurer que ce ne soit pas une subvention déguisée aux propriétaires. Au lendemain de l'élection d'un gouvernement NPD, il faut que l'argent soit disponible pour que les projets débloquent. Ce n'est pas normal que des projets prennent trois, quatre, cinq ans pour sortir de terre.

L.R. : Le déploiement de toute action fédérale en matière d'habitation se fait nécessairement en collaboration avec les provinces, les territoires et les municipalités, en plus des autres parties prenantes. À tort ou à raison, on perçoit souvent le NPD comme défendant une vision plus interventionniste ou plus dirigiste à cet égard...

C.R.-G. : Le NPD a la *Déclaration de Sherbrooke* [adoptée dans cette ville en 2005] qui dit que lorsque le gouvernement du Québec a un programme qui est similaire à ce qu'un gouvernement NPD met de l'avant, il peut se retirer du programme avec pleine compensation financière. Dans un contexte où le gouvernement du Québec a le programme AccèsLogis, le gouvernement fédéral ne peut pas imposer ses critères. Si le gouvernement du Québec décide de prendre l'argent fédéral et de construire des autoroutes, c'est le travail [des organismes de défense des droits et les partenaires du logement social] de s'assurer qu'il ne le fasse pas. Ce n'est pas la *job* du gouvernement fédéral d'être paternaliste avec le gouvernement du Québec et lui dire quoi faire ou ne pas faire avec son budget. On a chacun nos responsabilités. La responsabilité du gouvernement fédéral est de s'assurer que les provinces et les territoires ont les moyens de construire des logements. Le problème qui semble achopper dans les négociations actuelles [sur le financement par le fédéral du programme AccèsLogis], c'est qu'Ottawa veut mettre des conditions avec son financement. Ça ne marche pas.

L.R. : Si le Québec prenait l'argent fédéral pour financer le soutien au loyer sur le marché privé plutôt que de la construction de logements...

C.R.-G. : Il reviendrait à la société civile québécoise d'imposer ses orientations à son gouvernement.

L.R. : Le NPD dit vouloir s'appuyer sur le secteur coopératif, communautaire, les OSBL, pour réaliser sa promesse de construire 500 000 logements. La réalité québécoise, c'est que l'on a un écosystème très complexe de joueurs et d'intervenants qui s'est développé sur plusieurs décennies, en partie grâce à AccèsLogis qui comprend un volet (1 % des coûts de réalisation est mis de côté) pour consolider les partenaires, les pourvoyeurs communautaires, les comités logement, etc. Dans le parc fédéral qui est encore existant et les projets à venir avec le fonds de co-investissement, il n'y a pas de soutien aux organismes du milieu. Est-ce que votre proposition pour une stratégie bonifiée inclut un soutien au tiers secteur, aux OSBL et aux coops?

C.R.-G. : Oui. On ne peut pas demander à des organismes de réaliser des projets et ne pas les soutenir. Le fédéral devra soutenir les organismes du milieu. Toutes les stratégies devront être utilisées pour arriver à créer ces unités. Il faudra aussi mettre en place des réserves de terrains fédéraux, parce que dans les quartiers centraux des villes, les terrains où construire du logement social il n'y en a plus.

Un autre objectif très ambitieux est de rénover l'ensemble du parc de logement social d'ici 2030. Si on veut arriver à remplir tous ces objectifs-là, on a besoin de partenaires en santé, il faut les soutenir.

Entente entre le RQOH et le Réseau des EÉSAD

Dans le cadre d'un projet ayant reçu l'appui financier du ministère de l'Économie et de l'Innovation, le RQOH et le Réseau de coopération des EÉSAD ont récemment conclu une nouvelle entente pour faciliter l'établissement et le maintien de partenariats entre les entreprises d'économie sociale en aide à domicile et les OSBL d'habitation. Le recours au *Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique* (PEFSAD), auquel les EÉSAD ont accès, peut en effet s'avérer fort avantageux pour les locataires des organismes d'habitation, en particulier pour les personnes âgées.

Actuellement, quelques dizaines d'OSBL d'habitation confient la livraison des services à la personne qu'ils offrent à leurs locataires à des entreprises d'économie sociale en aide à domicile. Regroupées au sein du Réseau de coopération des EÉSAD, ces entreprises, qui sont incorporées sous forme de coopératives ou d'organismes sans but lucratif, offrent des services d'aide domestique et pour certaines d'entre elles, des services d'aide à la vie quotidienne aux personnes qui les requièrent. Les EÉSAD sont les seules entreprises reconnues par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour les fins du PEFSAD.

Ce programme permet aux personnes admissibles de bénéficier d'une réduction du tarif horaire pour les services d'aide domestique dispensés par les EÉSAD pouvant aller jusqu'à 15,68 \$ l'heure. Le montant d'aide varie selon le revenu familial de la personne bénéficiaire, ce qui en fait un rare programme dont l'aide est orientée vers les personnes qui en ont le plus besoin. Les services couverts par le PEFSAD incluent notamment l'entretien ménager et la préparation de repas sans diète.

Dans les dernières années, des OSBL d'habitation pour personnes âgées se sont tournées vers des EÉSAD pour la dispensation de leurs services à la personne, dont les repas, afin que leurs locataires puissent bénéficier du programme. Dans certains cas, ils y ont aussi vu un moyen de se libérer de certaines tâches de gestion, dans ce qui s'apparente à une forme de sous-traitance.

L'accès à l'aide financière du PEFSAD implique que chaque locataire, individuellement, signe un contrat avec l'EÉSAD et lui paie directement les coûts des services offerts. Ceux-ci étant toujours inclus au bail, on se retrouve donc dans une situation où de part et d'autre, les EÉSAD et les OSBL d'habitation partagent une responsabilité commune face à leurs bénéficiaires. L'établissement et le maintien d'un partenariat entre EÉSAD et OSBL-H requièrent donc une planification soignée, une collaboration étroite entre les deux parties et une bonne compréhension des attentes et responsabilités de chacune.



Employés et bénévoles, profitez de la force du Réseau

Bénéficiez de primes d'assurance à des tarifs de groupe négociés.

Faites passer le mot !



En partenariat avec



Dans un cadre de référence adopté il y a quatre ans, le RQOH et les regroupements qui représentaient alors les EÉSAD ont proposé une démarche et des mécanismes pour faciliter le processus. L'entente conclue récemment enjoint les regroupements nationaux à promouvoir activement ce cadre de référence et à inviter les intéressés à utiliser le modèle d'entente de partenariat qu'ils ont préparés conjointement.

Le président du conseil d'administration de la Résidence Saint-Etienne-de-Lauzon, Richard Demers, voit des avantages au partenariat que son organisme a établi avec la Coopérative de services Rive-Sud, qui dessert la municipalité : « Il y a un avantage financier certain pour les résidents; et pour notre organisme, cela simplifie la gestion du personnel. » Il recommande aux OSBL-H qui envisagent de confier la livraison de leurs services à une EÉSAD de voir au transfert de leur personnel pour assurer la continuité du service auprès des résidents, de même qu'au maintien de leurs conditions de travail.

Monsieur Demers ajoute : « Faire affaires avec une EÉSAD, ça ne veut surtout pas dire qu'on peut se laver les mains des services offerts. Il faut au contraire s'impliquer et garder le contact avec notre partenaire. Comme ça, on s'assure que ce sera gagnant pour tout le monde. »

Les organismes intéressés qui souhaitent obtenir le Cadre de référence et le modèle d'entente de partenariat entre EÉSAD et OSBL-H peuvent en faire la demande à leur fédération régionale.



MORNEAU SHEPELL

RQOH et Morneau Shepell : partenaire pour la mutuelle de prévention

Morneau Shepell réunit, en un guichet unique, une équipe multidisciplinaire pour vous aider dans la gestion de toutes les facettes de la santé et sécurité au travail :

- gestion des réclamations pour lésion professionnelle
- gestion de la prévention des accidents
- mutuelles de prévention
- services en financement SST et actuariat
- services juridiques et médicaux
- formation
- ergonomie

Pour information : Michèle Bouchard
Téléphone : 418 906-8205 / 1 877 650-4490
Télécopieur : 418 650-4494
Courriel : infoSST@morneaushepell.com
morneaushepell.com

**Services RH
et Trauma**
inclus dans la mutuelle

30 % à 50 %
Économies moyennes sur
les cotisations à la CNESST

Analyse gratuite
de votre dossier CNESST
(sans obligation de votre part)

Autres services offerts
**Programme d'aide
aux employés et RVER**



ÉVALUATION IMMOBILIÈRE

6770, rue Jarry Est, suite 234

Évaluation
de la valeur
assurable

Évaluation
du fonds de
prévoyance

Évaluation
de la valeur
marchande

Jean Lamothe
Évaluateur Agréé

jlamothe@immoval.ca
www.immoval.ca

Téléphone : 514 360-5991
Sans frais : 1 844 360-5991

FOHBGI | Bas St-Laurent, Gaspésie et les Îles

Entre soutien sur le terrain et représentations à Québec



Formation sur mesure.

Avant que débute la dernière période estivale, 28 personnes de nos organismes membres ont participé à la première partie de la formation sur la Gestion locative en OSBL d'habitation donnée par l'équipe du RQOH. Devant l'enthousiasme démontré lors de la présentation, les participants se sont tous montrés intéressés d'avoir la deuxième partie, plus tard au cours de l'automne.

L'enjeu des gicleurs.

Mme Marguerite Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, a annoncé début juillet qu'elle bonifiait l'offre d'aide pour la mise aux normes des gicleurs dans les RPA.

Évidemment, il s'agit d'une amélioration très importante, car dans l'Est, nous dénombrons 20 résidences de type OSBL non giclées. La fédération a donc repris les travaux, en collaboration avec le Centre de services de l'Est-du-Québec, pour offrir assistance aux gestionnaires sans quoi ils devront se débrouiller seuls pour régler cette question. La présence d'un réseau d'eau municipal, quand il existe, facilite les choses, mais encore faut-il que ce réseau ait le débit et la pression requise. L'aide a été majorée et le délai repoussé en décembre 2022. C'est une belle amélioration. Maintenant, il faut que l'aide financière maximale couvre 100 % des coûts.

La fédération et le Centre de services travaillent à mettre en place une offre de service commune pour la préparation des plans et devis et la réalisation des travaux. Ainsi, le travail de collecte d'information part du réseau d'aqueduc, de la conformité du panneau incendie, de la caractérisation du sol à proximité, de la distance d'au moins une borne-fontaine, tout cela pour arriver à la confection des plans et devis. Sans oublier qu'il faut rester à l'intérieur des montants de la subvention autorisée. Rien n'est simple et le seul fait de dénicher un ingénieur expert en la matière est déjà une belle avancée.

En route pour sensibiliser nos politiciens.

La fédération participe activement cet automne à deux campagnes, celles visant les candidates et les candidats aux élections fédérales du 21 octobre, et celle visant les élus à l'Assemblée nationale dans le cadre du Blitz pour l'habitation communautaire.



Votre organisme est-il prêt pour la Loi 39 ?

La mise en place d'un régime d'épargne-retraite (RVER) au travail est devenue obligatoire pour tous les organismes à 5 employés et plus.

Contactez-nous sans plus tarder afin d'envisager votre retraite et celle de vos employés en toute sérénité !

Simonne Pelletier
514 868-2869 ou 1 800 361-8715



Nouvelles des fédérations

FOHM

Montréal

La FOHM accueille plutôt favorablement le projet de règlement sur l'offre de logement social, abordable et familial, présenté par la Ville de Montréal au début de l'été. Ce nouveau projet de règlement contraste avec la précédente stratégie d'inclusion, puisqu'il obligera dorénavant les promoteurs à inclure du logement social, abordable ou familial dans leurs projets selon certains critères.

Au cours des dernières semaines, nous avons procédé à une analyse détaillée et à une étude de l'impact de ce nouveau règlement. Nous comptons déposer un mémoire au moment des consultations publiques sur le projet, lesquelles débiteront cet automne. Nous espérons en outre que des projets de règlement similaires soient adoptés par les villes en périphérie de Montréal.

Les projets de recherches ne sont ralentis qu'en apparence pendant l'été! Alors que l'enquête exploratoire du projet visant à favoriser la présence des femmes en OSBL-H pour personnes à risque d'itinérance touche à son terme, l'équipe de recherche synthétise les résultats dans un rapport d'étape afin d'expérimenter cet automne certaines des solutions identifiées par les femmes locataires et les intervenant-e-s en soutien communautaire. En parallèle, le démarrage du projet « Briser les complicités inavouées » visant à prévenir les violences entre partenaires intimes en hébergement jeunesse permet la mobilisation des organismes à destination des jeunes, avec une rencontre des intervenant-e-s en septembre prochain, et des rencontres avec les jeunes locataires prévues tout au long de l'automne. Ces deux projets permettront la production d'outils pratiques à destination des OSBL-H et notamment des intervenant-e-s en soutien communautaire.

Enfin, nous avons complété le tournage de capsules vidéo destinées aux gestionnaires et aux locataires pour identifier les bonnes habitudes à prendre au quotidien pour contrer les moisissures et améliorer la qualité de l'air dans les logements. En partenariat avec la FOH3L et la FROHME, ce projet pour la qualité de l'air est subventionné par la Direction de santé publique, et ses capsules seront diffusées très prochainement sur le web.

[D'autres nouvelles sur fohm.rqoh.com]

FOH3L

Laval, Laurentides et Lanaudière

La période estivale et les vacances ont été propices à plusieurs changements au sein de l'équipe de la Fédération. En effet, un nouvel intervenant de milieu en soutien communautaire pour la région de Laval, Jacques Legault, s'est joint à la FOH3L. Les membres peuvent également compter sur une deuxième ressource pour les soutenir et les accompagner au niveau organisationnel en la personne de Yasmine-Audrey Lounousse, désormais adjointe à la direction. De plus, la Fédération est actuellement en pleine période de recrutement pour son service de gestion immobilière et financière au sein de deux

habitations lavalloises. N'hésitez pas à faire circuler l'information et à faire parvenir les candidatures au : info@foh3l.org.

L'automne est également dédié à la prestation de la deuxième journée de formation *Gestion locative en OSBL d'habitation*, à la contribution de la Fédération à l'organisation de l'évènement « Laval unie pour le logement », une journée de partage et de réflexion sur l'habitation communautaire et à la mobilisation des membres pour le *Blitz de l'habitation communautaire* à l'Assemblée nationale du Québec.

Il faudra également surveiller les activités liées aux élections fédérales dans chacune de vos régions respectives! Enfin, la Fédération fait appel à tous ses membres pour l'élaboration de son plan d'action 2020-2022. Nous sommes à la recherche d'idées d'activités collectives mensuelles : rencontres, moments de réseautage et de partage, formations collectives, mises en commun de pratiques, etc. seront planifiés pour les trois prochaines années. Il s'agit d'un pas de plus qui sera franchi dans la bonification de l'offre de services aux membres de la FOH3L!

[D'autres nouvelles sur floh.rqoh.com]

FROH

Saguenay-Lac-St-Jean, Chibougamau-Chapais et Côte-Nord

La FROH organise le 24 septembre une formation pour ses membres offerte par Mme Caroline Lamontagne, spécialiste Solutions en logements-immeubles collectifs de la SHCL. La formation inclut des rencontres individuelles avec les représentants des OSBL-H pour répondre à leurs aux questions particulières.

Une campagne d'envois postaux a été faite afin de rejoindre les non-membres de la Fédération, en particulier vers les groupes qui ne font pas affaire avec les personnes âgées (ceux-ci sont tous membres). Ces groupes, en adhérant à la FROH, pourraient profiter de toute la pléiade d'avantages et de services qu'elle leur offre. Sur tout le territoire, seuls vingt-deux organismes ne sont pas membres de notre fédération régionale.

Pour une deuxième fois, 127 envois postaux ont été effectués afin de publiciser notre Centre de services auprès de l'ensemble des centres de la petite enfance sur le territoire de la FROH. La brochure informative comporte une belle nouvelle : un entrepreneur saguenéen, M. Jocelyn Gagné, professionnel en service conseil en bâtiment qui s'est joint à l'équipe québécoise. Un produit régional qui saura faire plaisir à notre monde !

La fédération est en bonne voie de remplir son objectif de participation au Blitz pour l'habitation communautaire qui a lieu à Québec les 28 et 29 octobre, avec une délégation de qualité disposée à prendre part à cette activité si importante.

De même, dans le cadre des élections à Ottawa, la FROH distribue aux groupes de son territoire les portraits de circonscriptions et les portraits régionaux élaborés par l'équipe du RQOH pour faciliter les rencontres avec les candidats des partis

[D'autres nouvelles sur froh.rqoh.com]

Dans le cadre des élections fédérales, la FROHME organise un débat régional sur l'habitation qui se tiendra le 7 octobre lors de la Journée mondiale de l'habitat. Tous les partis politiques qui ont fait élire un-e député-e à la Chambre des communes lors des élections de 2015 sont invités à venir débattre des enjeux de l'habitation et présenter leurs engagements afin d'améliorer l'abordabilité du logement, l'état du parc locatif et de réduire l'itinérance. Surveillez nos médias sociaux pour les détails et pour réserver vos places.

Le mois de septembre voit la reprise des travaux avec le CIUSSS de l'Estrie et les partenaires en habitation sur la mise à jour du *Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social* à la suite d'une enquête effectuée sur leurs besoins en cette matière.

C'est à l'invitation de Mme MarieChantal Chassé, députée de la circonscription de Châteauguay, que Martin Bécotte a rencontré le 6 septembre les membres du caucus des député-e-s de la CAQ de la Montérégie. Mme Chassé désirait faire connaître le logement communautaire à ses collègues, un modèle très avantageux pour les cotoyen-ne-s. Il est vrai que ce comté présente une situation aussi enviable qu'exceptionnelle avec une proportion de logements communautaires de 22 % de l'ensemble du parc de logements locatifs.

[D'autres nouvelles sur frohme.rqoh.com]

Suivi de la crise du logement en Outaouais.

Afin d'atténuer les impacts de la crise du logement (amplifiée par les sinistres qui ont touché la région depuis trois ans), le maire de Gatineau adopte une nouvelle approche de concertation pour trouver des solutions pour venir en aide aux personnes victimes de la crise du logement. Une démarche concertée des groupes de la région, dont le ROHSCO et les autres membres de la Coalition Urgence Logement, a permis la mise en œuvre par la SHQ de mesures supplémentaires et adaptées pour la région. Parmi les outils : l'octroi de suppléments au loyer d'urgence et d'un financement additionnel pour la sortie de nouveaux projets d'habitation et d'hébergement.

Suivi de l'évaluation des besoins en soutien communautaire en Outaouais.

Le ROHSCO finalise le rapport de la première phase de l'évaluation des besoins en soutien communautaire en Outaouais. Une opération qui a fait couler beaucoup d'encre, notamment parce que la région a besoin d'un financement de près de 5 millions de dollars. Parmi les 24 OSBL d'habitation visés, 19 groupes, dont tous les organismes offrant du soutien communautaire en logement permanent, ont pris le temps de répondre au questionnaire. Il y a un réel intérêt des organismes à s'impliquer et à promouvoir les différentes formes d'accompagnement en logement et en hébergement communautaire. À l'automne, les deuxième et troisième phases s'amorceront.

AGA du ROHSCO.

Le 19 juin dernier s'est tenue l'assemblée générale annuelle du ROHSCO. Une trentaine de personnes se sont déplacées pour l'occasion. Richard Foy, directeur adjoint au RQOH, a présidé l'assemblée avec brio. Ce fut un événement riche où la pertinence de notre fédération a pu être de nouveau validée auprès des membres. L'adoption du plan d'action signifiera une année occupée pour le ROHSCO, autant pour l'équipe que pour les administrateurs. Un dîner-causerie s'en est suivi sur le thème du soutien communautaire. D'ailleurs, le RQOH a fait un bref exposé des travaux à l'échelle nationale.

[D'autres nouvelles sur rohsco.rqoh.com]

La fédération a décidé de sa participation à un comité régional (en voie de création) sur la formation de préposé-e en RPA, avec stage en milieu de travail pouvant être subventionné par Emploi Québec. Le comité sera composé de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy (à Trois-Rivières), d'Emploi Québec, du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ) et la Table des RPA de la Mauricie dont Richard Maziade est responsable à titre de président de la FROHMCQ. Un des objectifs est de valoriser le travail de préposé-e et l'intégration des nouveaux arrivants et des nouvelles arrivantes dans ce programme, d'augmenter le nombre de personnes formées pour ce métier et d'éviter ainsi la sollicitation des employé-e-s entre organisations dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre.

Nous avons eu une bonne nouvelle concernant l'installation obligatoire de gicleurs dans les RPA : elle sera remboursée à 100 %. La FROHMCQ va regrouper les travaux à faire auprès des membres concernés pour faciliter le déclenchement de ceux-ci et accompagner au mieux les groupes dans cette tâche.

Lors de l'inauguration de la maison Martin-Matte de Trois-Rivières, la ministre des Affaires municipales et de l'habitation, Madame Andrée Laforest, a mentionné l'importance du programme AccèsLogis et la bonification apportée par son ministère pour réaliser les unités autorisées en attente de réalisation (parfois estimées à 15 000). Notre président, Richard Maziade, a souligné la nécessité de moderniser et de prolonger le programme AccèsLogis, afin de répondre aux besoins du milieu par des logements abordables. À la même occasion, la FROHMCQ a rencontré le candidat du Parti conservateur du Canada pour Trois-Rivières, l'ancien maire de la ville Yves Lévesque. Celui-ci nous a assuré son habituelle collaboration et son appui pour le développement des logements sociaux.

[D'autres nouvelles sur frohmca.rqoh.com]

Accompagnement des RPA pour les gicleurs.

À la suite de l'annonce de nouvelles mesures de financement pour l'installation de gicleurs dans les RPA, la FROHQC travaille sur une proposition visant à regrouper toutes les RPA de son territoire dans un appel d'offres unique pour installer les gicleurs et expertiser les panneaux d'alarme incendie existants.

Soutien communautaire.

Dans Chaudière-Appalaches, la FROHQC a participé à des rencontres dans toutes les MRC afin de recueillir les besoins des OBNL d'habitation en matière de soutien communautaire. Un rapport de synthèse est publié à l'automne et un forum régional sur le soutien communautaire se déroulera le jeudi 24 octobre, organisé par le Comité régional des partenaires.

Ville de Québec.

La FROHQC a invité Émilie Villeneuve, membre du Comité exécutif de Québec responsable du logement, à visiter deux organismes en habitation. Des administrateurs ont ainsi pu lui faire découvrir l'organisme LogisConfort, RPA de la Haute-Saint-Charles, ainsi que le 9775 boulevard de l'Ormière qui accueille conjointement l'organisme Milieu de Vie-TCC et les Immeubles HSF.

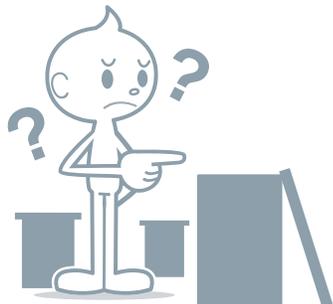
Élections à Ottawa.

La FROHQC a également pris contact avec tous les partis politiques représentés à Ottawa dans le but d'organiser une rencontre avec les personnes candidates afin de présenter les principaux engagements des partis sur la question du logement communautaire.

[D'autres nouvelles sur frohq.rqoh.com]

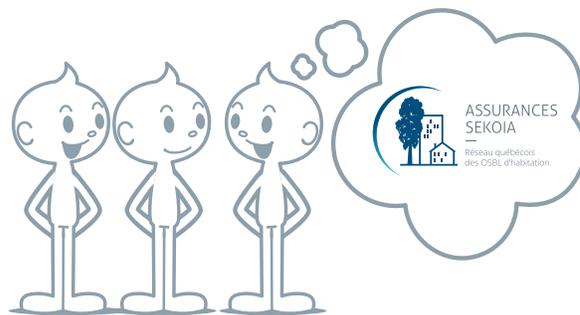
METTEZ VOTRE OSBL À L'OMBRE DES IMPRÉVUS!

Sans Sékoia

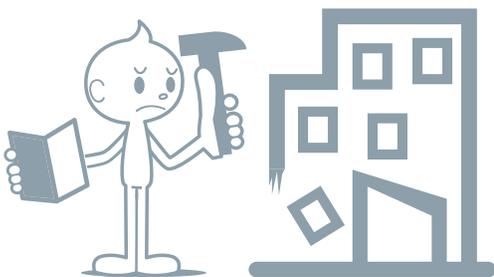


Un produit d'assurance standard, sans égard aux particularités et besoins des OSBL d'habitation

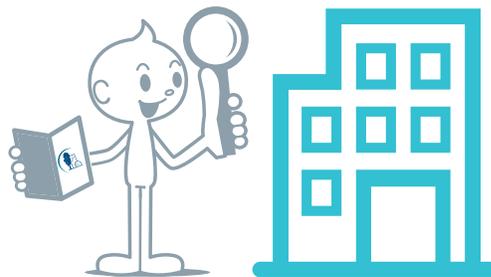
Avec Sékoia



Un Comité d'assurance représentatif des OSBL d'habitation



Aucun conseil personnalisé pour la saine gestion des biens



Un service d'évaluation des coûts de reconstruction, sans frais



La gestion des assurances est compliquée



Une équipe de courtiers disponible et à votre écoute

Appelez-nous!

Nous sommes les experts de l'assurance du logement communautaire

1-877-277-OSBL